

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	22	29

Vote
UNANIMITE
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 30 septembre 2025 à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 24/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 24/09/2025.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes CORMIER Véronique, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MIRGAINE Christine, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : BACHELIER Jean-Christophe, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent.

Excusés ayant donné procuration : Mme BERTHE Isabelle donne pouvoir à M. FOUCHARD Stéphane, Mme CHAUVEAU Cécile donne pouvoir à M. HUREAU Laurent, Mme MASSE Karine donne pouvoir à Mme PAQUIER Monique, Mme MORGANT Nathalie donne pouvoir à Mme MIRGAINE Christine, Mme RENAUT Martine donne pouvoir à M. HERVE Yves-Maire. M. BRIONNE Alain donne pouvoir à M. TAUPIN Laurent, M. CHAUVEAU Pascal donne pouvoir à M. LEPETIT Jean-Pierre

Absentes : Mme HATTON Anita, Mme TRAHARD Véronique

A été nommé secrétaire : M. LEPETIT Jean-Pierre

DEL2025-082 – Remboursement des avances consenties du budget principal aux budgets annexes des Zones d'Activités .

Rapporteur : M. ROUANET Nicolas

En 2022, le Conseil communautaire a consenti à verser des avances aux budgets annexes des ZA afin de permettre la réalisation des aménagements nécessaires à leur commercialisation. Ces avances ont représenté 615 000 € réparties comme suit :

Boussardière 4	245 500,00 €
Chenardière 3	289 500,00 €
Chenardière 4	20 000,00 €
La Bourdigale	60 000,00 €
	615 000,00 €

Sur l'exercice 2024, 140 000 € ont été remboursés par le budget de de la ZA de la Chenardière 3 modifiant le total des avances restant dues pour un total de 475 000 € réparties comme suit :

Boussardière 4	245 500,00 €
Chenardière 3	149 500,00 €
Chenardière 4	20 000,00 €
La Bourdigale	60 000,00 €
	475 000,00 €

Comme prévu dans les budgets 2025, il est convenu d'opérer le remboursement de l'avance consentie au budget de la Chenardière 3 à hauteur de 149 500 €.

Le conseil Communautaire est sollicité pour donner son accord sur cette opération comptable.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **AUTORISE** le remboursement des avances consenties par le budget général aux différents budgets annexes comme mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :

A Parigné-l'Evêque, le 30/09/2025

Le Président,
M. Nicolas ROUANET

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Pierre LEPETIT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20250930-DEL2025-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025